

14ème législature

Question N° : 290	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Décentralisation et fonction publique
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > réforme de l'État, décentralisation et foncti	Analyse > décret. publication.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 07/10/2014 page : 8430 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 14/01/2014 Date de renouvellement : 09/09/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Les attributions de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sont définies par le décret n° 2014-410 du 16 avril 2014.